

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO
DESCENDEZ AU
HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac
Michigan dont il n'est distant que
de 300 pieds.

PRIX MODERES.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un cheval de course de va-

leur
Leon Miramon, Anthony J. Rapp, subrogé,
vs W. H. McMillan & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
Paroisse d'Orléans. — No 90-401. — En
vertu d'un writ de saisie et vente à moi
adressé par l'Honorable Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans dans
l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la
vente à l'enchère publique, à la Bourse des
Propriétés Immobilières, No 211 rue Baronne
entre les rues Union et Gravier, dans le
Premier District de cette ville, le JEUDI, 23
septembre 1909, à midi, de la propriété ci-
dessous décrite, à savoir:

Dans les écritures de pension et de vente de
Victor, No 215 à 225 rue N. Bampton.
Un cheval de course.
Sous réserve de l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur le lieu.

LOUIS KNOF
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
John H. Mitchell, avocat du demandeur.
27 août — 27 — sept 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de va-

leur du Second District.

Portant les Nos municipaux 2917 2919 rue
St. Philippe.

Marbun Building and Loan Association vs
Mrs Victoria Cornea, veuve de Jules
Vessey.

LOUIS KNOF
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles Lequeux, avocat pour le demandeur.
20 août — 20 27 — sept 2 10 17 22 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de la maison à bé-

lisse à gazelle "Zeta".

Charles Lequeux vs C. C. Buck.

LOUIS KNOF
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles Lequeux, avocat pour le demandeur.
20 août — 20 27 — sept 2 10 17 22 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de terrain avec toutes les bâti-

ses et améliorations qui s'y trouvent et tous

les droits, privilèges, servitudes et dé-

pendances qui y appartiennent en quelque sorte

ou faisant partie, situés dans le Second Dis-

trict de cette ville, cadastré d'Etat par les

Nos 211 rue Baronne, entre les rues Union

et Gravier, dans le Premier District de cette

ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâti-

ses et améliorations qui s'y trouvent et tous

les droits, privilèges, servitudes et dé-

pendances qui y appartiennent en quelque sorte

ou faisant partie, situés dans le Second Dis-

trict de cette ville, cadastré d'Etat par les

Nos 211 rue Baronne, entre les rues Union

et Gravier, dans le Premier District de cette

ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâti-

ses et améliorations qui s'y trouvent et tous

les droits, privilèges, servitudes et dé-

pendances qui y appartiennent en quelque sorte

ou faisant partie, situés dans le Second Dis-

trict de cette ville, cadastré d'Etat par les

Nos 211 rue Baronne, entre les rues Union

et Gravier, dans le Premier District de cette

ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâti-

ses et améliorations qui s'y trouvent et tous

les droits, privilèges, servitudes et dé-

pendances qui y appartiennent en quelque sorte

ou faisant partie, situés dans le Second Dis-

trict de cette ville, cadastré d'Etat par les

Nos 211 rue Baronne, entre les rues Union

et Gravier, dans le Premier District de cette

ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâti-

ses et améliorations qui s'y trouvent et tous

les droits, privilèges, servitudes et dé-

pendances qui y appartiennent en quelque sorte

ou faisant partie, situés dans le Second Dis-

trict de cette ville, cadastré d'Etat par les

Nos 211 rue Baronne, entre les rues Union

et Gravier, dans le Premier District de cette

ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâti-

ses et améliorations qui s'y trouvent et tous

les droits, privilèges, servitudes et dé-

pendances qui y appartiennent en quelque sorte

ou faisant partie, situés dans le Second Dis-

trict de cette ville, cadastré d'Etat par les

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du vapeur à héli-

ce "Madhu".

W. G. Coyle and Co. et als vs C. C. Buck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
Paroisse d'Orléans. — No 90-903. — En
vertu d'un writ de saisie et vente à moi
adressé par l'Honorable Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans dans
l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la
vente à l'enchère publique, à la Bourse des
Propriétés Immobilières, No 211 rue Baronne
entre les rues Union et Gravier, dans le
Premier District de cette ville, le JEUDI, 23
septembre 1909, à midi, de la propriété ci-
dessous décrite, à savoir:

Le vapeur à hélice "Madhu", sa coque, machi-

nes, pontons et appareils etc., tel qu'il est
maintenant dans le Service de Messagerie à Alger
près du débarcadere du ferry de la rue du Ca-

sté. Il a un pont, 2 mâts et sa longueur est de
143 pieds, sa largeur est de 20 pieds et sa
profondeur est de 7 1/2 de pieds.

Et pour d'autres détails et informations, le
demandeur obtiendra une copie d'extrait
de son acte hypothécaire enregistré dans
l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur le lieu.
LOUIS KNOF
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles Lequeux, avocat pour le demandeur.
20 août — 20 27 — sept 2 10 17 22 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de la maison à bé-

lisse à gazelle "Zeta".

Charles Lequeux vs C. C. Buck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
Paroisse d'Orléans. — No 90-906. — En
vertu d'un writ de saisie et vente à moi
adressé par l'Honorable Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans dans
l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la
vente à l'enchère publique, à la Bourse des
Propriétés Immobilières, No 211 rue Baronne
entre les rues Union et Gravier, dans le
Premier District de cette ville, le JEUDI, 23
septembre 1909, à midi, de la propriété ci-
dessous décrite, à savoir:

Le terrain à gazelle "Zeta", ses machines

à vapeur, cordons, chaînes, "rolling back", et
autres, situés dans le Second District de cette
ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Le terrain à gazelle "Zeta", ses machines

à vapeur, cordons, chaînes, "rolling back", et
autres, situés dans le Second District de cette
ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Le terrain à gazelle "Zeta", ses machines

à vapeur, cordons, chaînes, "rolling back", et
autres, situés dans le Second District de cette
ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Le terrain à gazelle "Zeta", ses machines

à vapeur, cordons, chaînes, "rolling back", et
autres, situés dans le Second District de cette
ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Le terrain à gazelle "Zeta", ses machines

à vapeur, cordons, chaînes, "rolling back", et
autres, situés dans le Second District de cette
ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Le terrain à gazelle "Zeta", ses machines

à vapeur, cordons, chaînes, "rolling back", et
autres, situés dans le Second District de cette
ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Le terrain à gazelle "Zeta", ses machines

à vapeur, cordons, chaînes, "rolling back", et
autres, situés dans le Second District de cette
ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Le terrain à gazelle "Zeta", ses machines

à vapeur, cordons, chaînes, "rolling back", et
autres, situés dans le Second District de cette
ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Le terrain à gazelle "Zeta", ses machines

à vapeur, cordons, chaînes, "rolling back", et
autres, situés dans le Second District de cette
ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur amélio-

rée de Troisième District.

Portant les Nos municipaux 2521 et 2523

rue N. Roman, entre les rues Arts
et Paniers.

Marbun Building and Loan Association vs
Henry J. Thomas.

LOUIS KNOF
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles Lequeux, avocat pour le demandeur.
20 août — 20 27 — sept 2 10 17 22 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de la maison à bé-

lisse à gazelle "Zeta".

Charles Lequeux vs C. C. Buck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
Paroisse d'Orléans. — No 90-502. — En
vertu d'un writ de saisie et vente à moi
adressé par l'Honorable Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans dans
l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la
vente à l'enchère publique, à la Bourse des
Propriétés Immobilières, No 211 rue Baronne
entre les rues Union et Gravier, dans le
Premier District de cette ville, le JEUDI, 23
septembre 1909, à midi, de la propriété ci-
dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâti-

ses et améliorations qui s'y trouvent et tous

les droits, privilèges, servitudes et dé-

pendances qui y appartiennent en quelque sorte

ou faisant partie, situés dans le Second Dis-

trict de cette ville, cadastré d'Etat par les

Nos 211 rue Baronne, entre les rues Union

et Gravier, dans le Premier District de cette

ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâti-

ses et améliorations qui s'y trouvent et tous

les droits, privilèges, servitudes et dé-

pendances qui y appartiennent en quelque sorte

ou faisant partie, situés dans le Second Dis-

trict de cette ville, cadastré d'Etat par les

Nos 211 rue Baronne, entre les rues Union

et Gravier, dans le Premier District de cette

ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâti-

ses et améliorations qui s'y trouvent et tous

les droits, privilèges, servitudes et dé-

pendances qui y appartiennent en quelque sorte

ou faisant partie, situés dans le Second Dis-

trict de cette ville, cadastré d'Etat par les

Nos 211 rue Baronne, entre les rues Union

et Gravier, dans le Premier District de cette

ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi,

de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâti-

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE
OF LOUISIANA, PARISH OF OR-
LEANS, CITY OF NEW ORLEANS.
BE IT KNOWN that on this thirtieth
day of the month of February in the year of
Our Lord One thousand nine hundred and six-
teenth, before me, ERNEST TOUBOU,
KAMOR a notary public in and for the Parish
of Orleans, State of Louisiana duly commis-
sioned and qualified, and in the presence of
the witnesses hereinafter named and duly
sworn, personally came and appeared the
persons whose names are hereunto subscribed,
who severally declared that availing them-
selves of the provisions of the laws of the
State of Louisiana relative to the organization
of corporations and especially of Act No 96
of the Session of the General Assembly of
said State for 1898, they have formed and
organized, and do by these presents firm
themselves their successors and assigns, a
company and constitute a corporation for the
objects and purposes and under the stipulations and
agreements hereinafter set forth, which they
hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.
The name and title of the corporation hereby
formed is declared to be the H. W. SLOAN
COMPANY, LIMITED, under which name it
shall have and enjoy corporate succession for
the period of twenty nine years, and shall have
and exercise for the purposes of the business to
be carried on by it, all the powers conferred
by law upon corporations.

ARTICLE II.
The domicile of this corporation shall be in
the City of New Orleans, Louisiana, and the
jurisdiction of the Court of the Parish of Orleans
or other legal process shall be served on
the President of the Company, or in his ab-
sence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.
The objects and purposes for which this cor-
poration is organized and the nature of the busi-
ness to be carried on by it are hereby declared
to be the conducting of the business of pur-
chasing and selling, or other orders, and
the exporting of cotton and other commodities
to loan or advance money on cotton and other
commodities; to act as agent or attorney in
fact for any individual, firm or corporation for
the purpose of purchasing or selling or export-
ing cotton and other commodities; to buy,
sell, receive, and dispose of, by assignment,
transfer, donation, or otherwise, in action
sues, bills of exchange, or otherwise, to
borrow money, mortgage, or hypothecate any
property belonging to it, to sue and to be
sued in its own name, or in the name of
any of its officers or agents.

ARTICLE IV.
The capital stock of this corporation is here-
by fixed at ten thousand dollars (\$10,000.00)
divided into one hundred shares (\$100.00)
each, which said shares shall be paid for in
full or its equivalent in real estate, merchandise
or other property, and shall be the same as
issued. All transfers of stock shall be made
on the books of said Company on the order
of the President, Secretary and Treasurer, or
any of them, and shall be subject to the
directions of the Board of Directors. This
Company shall have the right to issue and
to contract for the issue of such stock to
the amount of \$10,000.00, which have been paid in
full.

ARTICLE V.
All the corporate powers and authority of
this corporation shall be vested in a Presi-
dent, Secretary and Treasurer, who shall be
elected by the Board of Directors, who shall
also constitute a Board of Directors, and shall
be subject to the removal of the Board of
Directors at any time.

ARTICLE VI.
All elections shall be held at the office of
said corporation, under the super-
intendance of two commissioners, who shall
be appointed for that purpose by the Board of
Directors. Each share of stock shall be en-
titled to one vote, to be cast by the owner,
either in person or by proxy, and a majority
of the votes cast shall constitute a quorum.
This corporation shall not be dissolved by the
death of any of its officers or directors, but
shall continue to exist until the next annual
meeting of the Board of Directors, which shall
be held on the first day of January of each year.

ARTICLE VII.
The stockholder shall not be held liable or
responsible for the contracts or debts of this
corporation in any further sum than the un-
paid balance of the shares of stock owned by
him, nor shall any member of the Board of
Directors, or any officer or director, be held
liable or responsible for the contracts or debts
of this corporation in any further sum than
the amount of his stock.

ARTICLE VIII.
At the termination of this charter by limi-
tation or otherwise, the business and affairs
of this corporation shall be liquidated from
among the stockholders at a meeting convened
after ten days' notice shall have been given
to the members of the Board of Directors, and
each stockholder or his fully authorized
agent, said notice shall be given in the first
paragraph of this article.

This done and passed at my office at New
Orleans, Louisiana, on the 27th day of Feb-
ruary, 1909, in the presence of
Hidolman Kenner and D. Wright Wilson,
notaries public in and for the Parish of
Orleans, who have signed their names
with the parties and me, said notary, after
the reading of these presents.
Signed H. W. SLOAN,
Signed A. FRANKLIN FUGER,
Signed H. P. SLOAN,
Signed P. H. W. SLOAN,
Witnesses
H. KEEFER,
D. W. WILCOX,
Signed ERNEST T. FLOREAU,
Signed H. P. SLOAN,
Recorded in Mortgage Office, Parish of Or-
leans, Book 245, February 14th, 1909.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,
EDITION HEBDOMADAIRE,
EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

\$12 - - - Un An | \$6 - - - 6 Mois | \$3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

\$15.15 - - Un An | \$7.55 - - 6 Mois | \$3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARRAISANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

\$3.00 - - Un An | \$1.50 - - 6 Mois | \$1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

\$4.05 - - Un An | \$2.05 - - 6 Mois | \$1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15
de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre
édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc
droit. Les personnes qui veulent s'y abonner
doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR